

**ORDONNANCE D'ORGANISATION JUDICIAIRE
N° 09/066 DU 15 JUILLET 2009 PORTANT NOMINATION D'UN
PREMIER PRESIDENT DE LA COUR SUPREME DE JUSTICE**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 69, 79, 82 et 223 ;

Vu l'Ordonnance – Loi n° 82/020 du 31 mars 1982 portant Code de l'Organisation et de la Compétence judiciaires, spécialement en son article 2 ;

Vu la Loi Organique n° 06 /020 du 10 octobre 2006 portant Statut des magistrats, spécialement en ses articles 16 et 17 ;

Vu la Loi Organique n° 08/013 du 5 août 2008 portant Organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, spécialement en ses articles 1, 7 et 17 alinéa 1^{er} ;

Vu le dossier personnel de l'intéressé ;

Sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

ORDONNE :

Article 1 :

Est déchargé des fonctions qu'il occupe actuellement et nommé à la fonction et au grade de Premier Président de la Cour Suprême de Justice ;

Monsieur BEMWEZI KIENGA,
Matricule : 229.672 ;

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3 :

Le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

Joseph KABILA KABANGE

Adolphe MUZITO

Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le

Le Cabinet du Président de la République

Adolphe LUMANU MULENDA BWANA N'SEFU

Directeur de Cabinet